

L'échinococcosse alvéolaire



Maladie parasitaire
(ténia) – ZOONOSE ! –
Transmise par le renard (porteur sain) et autres carnivores y compris domestiques – Chez l'homme, c'est une maladie grave pouvant évoluer vers un cancer du foie.



Contamination

Par ingestion des larves (invisibles) sur des aliments souillés : champignons, fraises des bois, potagers...

Protection

- ➡ Manipuler les renards morts avec des gants jetables.
- ➡ Vermifuger deux fois par an chiens et chats.
- ➡ Bien laver et bien cuire les fruits ou plantes sauvages avant de les consommer : seule la chaleur (60 ° durant une demi-heure) détruit les œufs qui résistent à la congélation.



Maladie parasitaire

– ZOONOSE ! –

Principalement transmise par le sanglier, le porc et le cheval ; la maladie n'est pas visible sur l'animal à l'œil nu – Chez l'homme, c'est une maladie réglementée, pouvant être mortelle.

La trichinellose

Contamination

Lors de la consommation de viande de sanglier infestée.

Protection

- ➡ Viande de sanglier cuite à cœur ! Les parasites meurent à 65°. La viande non testée ne doit jamais être consommée saignante mais « grise », ce qui était d'ailleurs le seul mode de consommation par les anciens.
- ➡ La congélation n'est pas suffisante : elle ne tue pas toutes les larves.
- ➡ Fumage et salaisons ne détruisent pas les larves : il faut faire analyser les carcasses que l'on désire transformer en saucissons et jambons.



La viande de sanglier doit faire l'objet d'un contrôle trichine par un vétérinaire avant toute commercialisation et repas de chasse associatif !



La leptospirose

Maladie bactérienne

– ZONOSE ! –

Principalement transmise par les mammifères

vivant en milieux humides (rats...) –

Chez l'homme, entre 250 et 500 cas / an en France, dont 5 à 10 % graves, voire mortels (insuffisance rénale).



Contamination

Contact avec des animaux atteints ou avec des eaux stagnantes contaminées.

Protection

- ➡ Éviter les baignades dans des eaux suspectes
- ➡ Porter des gants lors de toute manipulation d'un animal provenant d'un milieu humide et se laver régulièrement les mains, surtout avant de manger.



Les rats sont les principaux vecteurs de la leptospirose.

Pour mieux connaître cette bactérie, l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ) a réuni en 2012 un groupe de travail sur 45 départements situés au nord d'une ligne reliant le Morbihan aux Hautes-Alpes. Ce programme s'appuie sur les fédérations des chasseurs, les laboratoires vétérinaires départementaux et les Conseils généraux.

La complexité et l'importance croissante de cette zoonose rendent la prévention très délicate mais aussi très attendue. C'est tout l'intérêt de cette étude pour laquelle les chasseurs de France ont confirmé leur rôle de sentinelle. Ils ne seront évidemment pas les seuls à bénéficier des progrès de la science : les adeptes de toutes les activités de nature sont concernés.



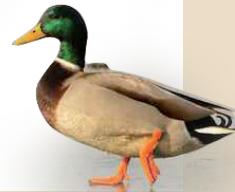
Tous ceux qui demain seront sauvés par un traitement adapté, grâce à l'amélioration des connaissances obtenues par cette étude, le devront un peu aux chasseurs de France, et à leurs fédérations.

Les chasseurs de gibier d'eau doivent être particulièrement vigilants.

L'influenza aviaire

Maladie virale

– ZOONOSE sous sa forme H5N1 ; jusqu'à présent zoonose très rare sous sa forme H5N8 – Principalement transmise par les volailles d'élevages provenant d'Asie ; touche aussi les oiseaux d'eau.



Contamination

Transmissible à l'homme par contact.

À après la "vache folle", l'influenza aviaire est sans doute la plus importante crise sanitaire « médiatique » qui ait touché l'Europe ces 20 dernières années, même si les craintes ne se sont pas concrétisées jusqu'à présent.

L'engagement des chasseurs de gibier d'eau leur permet de chasser avec leurs appellants.



Le chasseur responsable, sentinelle de la faune sauvage, peut chasser avec ses appellants.



Lors de la première crise, en 2005, les migrateurs aquatiques ont été suspectés, et les chasseurs de gibier d'eau utilisant des appellants se sont trouvés en première ligne.

Les appellants au gibier d'eau ont été interdits durant quasiment toute une saison. Face à cette mesure privant les sauvaginiers du principal attrait de leur chasse, les fédérations des chasseurs et associations spécialisées ont mis en place un suivi validé par le ministère, avec baguage des appellants et registre de détentio. Des milliers d'appelants ont été analysés ; leur implication dans la propagation du virus n'a pas été démontrée.

Les chasseurs se sont aussi engagés à respecter des bonnes pratiques sanitaires (lavage des bottes, etc.).

La présentation des mesures mises en place au ministère de l'agriculture, lors de la seconde vague de l'automne 2014 (H5N8), a permis à la Fédération nationale des chasseurs de sauvegarder l'usage et le transport des appellants mais nous restons tributaires d'une éventuelle aggravation sanitaire.



La tularémie

Maladie bactérienne

– ZOONOSE ! –

Principalement
transmise par le lièvre



Contamination

Transmissible à l'homme par contact, en manipulant un cadavre de lièvre infecté. La bactérie traverse même une peau intacte.

Comme d'autres zoonoses, la tularémie est difficile à diagnostiquer. Elle est actuellement en recrudescence dans le nord de la France. La tularémie n'est pas visible sur le cadavre d'un lièvre.



Evidemment, on ne chasse pas avec des gants mais le lavage des mains est une sage précaution après la chasse.



C'est souvent en dépouillant son gibier que le chasseur est contaminé, d'où l'importance de porter des gants et de bien se laver les mains pour toute opération de préparation du gibier.



Maladie virale

– ZOONOSE : NON –

Virus très résistant (congélation sans effet), survit dans une toute petite quantité de sang ou de chair, très contagieux, ne touchant que sangliers et porcs.

La peste porcine africaine

À ce jour, la France n'est pas touchée mais le virus circule dans les pays de l'Est (Russie, Ukraine, Biélorussie, Pologne) dont il pourrait facilement être ramené. Là aussi, les chasseurs doivent jouer leur rôle de sentinelle !

Contamination

Par des "eaux grasses", de la viande contaminée, ou simplement par des bottes ou véhicules ayant circulé en zone contaminée.

Protection

Par la prévention, en l'absence de vaccin : nettoyage du matériel de chasse, des chaussures, de ce qui aura pu être souillé lors de la chasse dans

des zones touchées. Il est interdit de ramener de la viande des pays infectés.

La peste porcine africaine induit des mortalités très élevées dans la nature et les élevages. Son arrivée en France serait une catastrophe économique. Pour la chasse, elle se traduit par la nécessité de réduire fortement les populations de sangliers dans les secteurs touchés.

La maladie de Lyme (ou piroplasmose)



Maladie bactérienne

– ZOOPOSE ! Transmise par les tiques – Premiers symptômes semblables à ceux de la grippe. À l'endroit de la morsure apparaît parfois une tache ronde et rouge. La maladie évolue ensuite avec des fortes douleurs ; elle peut être mortelle si elle n'est pas diagnostiquée et traitée, et est dans tous les cas très invalidante et difficile à traiter.



Protection

- ➡ Porter des vêtements adaptés (bottes ou guêtres, pantalons, manches longues), les asperger d'un insecticide et examiner son corps après une sortie : pour transmettre la bactérie, la tique doit rester fixée une douzaine d'heures.
- ➡ Ne pas retirer la tique avec de l'alcool, qui la fait régurgiter, car la bactérie est contenue dans sa salive.

Les tiques transmettent aussi la piroplasmose à nos chiens ; l'application d'un produit antiparasitaire est nécessaire !



Ils ne se transmettent pas à l'homme



Mais ils font des ravages chez le gibier, les animaux d'élevage, voire les chiens.

Coccidiose (lièvre, lapin)

Parasite, touche surtout les jeunes, ou toutes classes d'âge lors de modifications d'alimentation. Mortalité diffuse ou augmentation à la sensibilité à d'autres maladies.

EBHS (lièvre)

Virus. Équivalent pour le lapin : VHD. Mortalités importantes par vagues, puis immunité.

Myxomatose (lapin)

Maladie virale bien connue, très contagieuse et meurtrière, puis immunité.

Maladie d'Aujeszky (sanglier)

Maladie virale - Atteint les chiens

lorsqu'ils viennent « piller » la dépouille d'un sanglier infecté ou consomment les abats crus.

Tuberculose bovine (bétail)

Elle a des conséquences importantes sur la filière élevage : baisse sensible de production, interdictions d'exportation, fortes pertes économiques, etc... Elle peut toucher la faune sauvage (cervidés, sangliers, blaireaux) au contact des animaux domestiques. Sur le gibier, elle se traduit notamment par des abcès internes dans les carcasses. Si vous constatez de tels abcès lors d'une découpe, prévenez votre fédération : vous aiderez ainsi à lutter contre cette maladie.